



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS VILLE ET
LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Service du développement professionnel
et des conditions de travail*

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

Bureau des recrutements par concours

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
pct.rm1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Formulaire de choix de voie d'admission à compléter dès l'inscription

A destination des candidats s'inscrivant soit dans la voie Autres grandes écoles (AGES) ou Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (ISIVE) ET éligibles également à la voie de concours « Talents »

Référence : Décret n° 2025-1148 du 28 novembre 2025 instituant des modalités d'accès aux écoles de formation des ingénieurs relevant de certains corps techniques de l'Etat et relatif aux cycles de formation y préparant.

En cas d'admission en liste principale simultanément dans la voie réservée aux élèves « AGES-Talents » et dans la voie AGES :

- Je choisis et j'opte définitivement pour le bénéfice du concours AGES
- Je choisis et j'opte définitivement pour le bénéfice du concours AGES-Talents

En cas d'admission en liste principale simultanément dans la voie réservée aux élèves « ISIVE-Talents » et dans la voie AGES :

- Je choisis et j'opte définitivement pour le bénéfice du concours ISIVE.
- Je choisis et j'opte définitivement pour le bénéfice du concours ISIVE-Talents.

Attention :

Afin de sécuriser le processus des concours, aucune demande de modification d'option ne pourra être acceptée une fois les choix exprimés par ce formulaire.

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance de cette obligation et je confirme le choix exprimé ci-dessus.

Date :

Signature :